

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 16 juin 2006

M^e Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3604-2006.

In re demande de révision/révocation de *Tembec inc.* à l'encontre de la décision D-2006-65 du dossier R-3593-2005 relative à l'approbation du contrat issu de l'appel d'offres A/O 2004-02 d'Hydro-Québec Distribution pour de l'électricité produite par cogénération.

Rectification à la demande d'intervention de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique.*

Chère Consœur

Nous vous prions de noter que le 1^{er} paragraphe de la page 2 de la demande d'intervention du 15 juin 2006 de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier doit se lire comme suit:

*Nous joignons à la présente notre plan d'argumentation sur la question préliminaire posée par la Régie. Nous ignorons s'il nous sera possible de prendre part à l'audience du **21 juin** 2006, compte tenu d'une autre audience de la Régie prévue le même jour. Si nous ne pouvons y assister, nous ferons parvenir le texte de notre argumentation à la Régie et aux parties le **20 juin** 2006.*

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*,

c.c. La demanderesse en révision et le distributeur.